

Paris, le 24 juillet 2003

Politique Agricole Commune : dernière réforme avant clôture ?

Campagne pour une réorientation immédiate de la PAC

**Une position commune,
initiée et portée par des
organisations**

de consommateurs

CNAFAL (Conseil National
des Associations Familiales
Laïques)

UNAF (Union Nationale des
Associations Familiales)

Alliance Paysans

Ecologistes

Consommateurs

Action Consommation

de protection de l'environnement et de développement durable

4D (Dossiers et Débats pour
le Développement Durable)

Les Amis de la Terre

**Association pour la
création de la Fondation
René Dumont**

**Réseau Action Climat
France**

Réseau Cohérence

de paysans

Jeunes Agriculteurs

Confédération Paysanne

CMR (Chrétiens dans le
Monde Rural)

MRJC (Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique
Mouvement Rural de
Jeunesse Chrétienne)

de solidarité internationale

Coordination Sud

CRID (Centre de Recherche
et d'Information pour le
Développement)

CFSI (Comité Français pour
la Solidarité Internationale)

CCFD (Comité Catholique
contre la Faim et pour le
Développement)

Solagraal

GRET (Groupe de Recherche
et d'Echanges
Technologiques)

Afrique Verte

**Agir ici pour un monde
solidaire**

CICDA (Centre International
de Coopération pour le
Développement Agricole)

**Fédération Artisans du
Monde**

FORIM (Forum des
Organisations de Solidarité
Internationale Issues des
Migrations)

Solidarité

Découplage et conditionnalité: à qui profite le compromis ?

Que n'a-t-on entendu dire de la dernière réforme en date de la Politique Agricole Commune, adoptée par les Ministres européens de l'Agriculture ! Le 26 juin, d'après la majorité des commentaires, l'Europe faisait un pas vers une agriculture enfin " durable " et les citoyens allaient assister à rien moins qu'à la fin du productivisme agricole.

La communication orchestrée de main de maître par la Commission européenne avait au moins deux objectifs, intimement liés :

- redonner confiance aux consommateurs-citoyens européens devenus exigeants, mais dont la compréhension des outils et mécanismes de la PAC reste faible, en insistant sur les seuls principes qui ont guidé la réforme et sans s'appesantir sur la réalité des mesures prises ;
- marginaliser les propositions innovantes et alternatives au projet de la Commission, notamment celles portées par plusieurs dizaines d'organisations de la société civile européenne et présentées dans un texte commun le 26 mai dernier...

La question de l'avenir de la PAC est importante : pas seulement pour les agriculteurs européens et ceux des pays en développement, mais également pour les consommateurs et citoyens, qu'ils soient citadins ou ruraux. Les débats engagés autour de la réforme ont montré tout l'intérêt d'une remise en question de cette politique commune, fondatrice des Communautés européennes mais dont l'application a donné lieu à des dérives incontestables. L'émergence d'un mouvement social européen autour de la réforme de la PAC est l'une des avancées importantes consécutives à ces débats, elle signe un attachement citoyen à ses principes fondateurs.

Porteurs d'une revendication collective forte pour une politique agricole véritablement durable et solidaire, les 52 organisations membres de la **Campagne pour une réorientation immédiate de la PAC** veulent ici faire le point sur cette réforme. Il s'agit de savoir si oui ou non, et dans quelle mesure, cette réforme répond aux attentes, voire aux critiques les plus courantes qui lui sont faites :

- *La répartition des aides entre exploitations agricoles européenne sera-t-elle plus juste ?*
- *Le dumping exercé par les produits agricoles européens sur les pays pauvres cessera-t-il?*
- *Allons nous rompre avec les pratiques productivistes et leurs conséquences inacceptables sur la qualité des aliments comme sur l'environnement ?*

Répartition des aides : la référence historique, grande absente de la communication de la Commission

La principale innovation de la réforme adoptée le 26 juin dernier, présentée par le commissaire Fischler comme la solution à toutes les dérives de la PAC, est le " *découplage* " des aides : il s'agit de supprimer les liens entre les montants d'aide versés et les niveaux de la production et des prix. L'objectif affiché est de permettre aux producteurs européens d'adapter leur production en fonction du marché, mettant ainsi fin à d'importants problèmes de surplus .

Sont aussi signataires:

Accueil Paysan

ADPSL (Association pour un développement durable et solidaire du Pays de Saint-Lys)

A l'écoute de la nature

Alsace Qualité Environnement

Association Interdisciplinaire de Recherche pour l'Environnement et le Développement

AFIP (Association de Formation et d'Information pour le développement des Initiatives Rurales)

Association pour un contrat mondial de l'eau

AFDO (Au fil de l'Odyssée)

ATTAC

Collectif Saône Doubs Vivant

Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde

Coordination Nationale Contre les Elevages Industriels

CASI (Coordination des Associations de Solidarité Internationale de Bretagne)

Eau Vive

Europe et Environnement

Fédération Nationale des CIVAM

Femmes et changements

Fondation France Libertés Initiative de Développement Stratégique

IRAM (Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement)

MARS (Mouvement Agricole et Rural Solidaire)

Max Havelaar France

Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures

Mouvement National de Lutte pour l'Environnement

Rapsode

Terre des Hommes France

VSF(Vétérinaires Sans Frontières)

Ce que la Commission se garde de bien de mettre en avant, c'est que ce "paiement unique par exploitation" sera calculé à partir de la moyenne des aides reçues par les producteurs concernés sur les trois années écoulées, ce que l'on désigne sous le terme de "référence historique".

Ceux qui ont reçu des montants importants sur cette période continueront donc d'être les grands gagnants de la PAC, les autres restant ... les grands perdants. On pourra assister à un gel des situations actuelles, alors que leur évolution est l'objectif affiché de la réforme. La faible augmentation des aides au développement rural ne permettra en rien de corriger le tir, et *la réforme n'aura aucun effet de redistribution en faveur des exploitations peu ou pas subventionnées jusqu'à maintenant*. De plus, reste en suspens la question des transferts de droits à paiements, qui risque de renchérir l'accès à la terre et de rendre encore plus difficile l'installation des jeunes agriculteurs.

Un dumping désormais camouflé pour être mieux accepté

La réforme prétend également résoudre les problèmes liés aux effets de dumping des subventions européennes (il y a dumping lorsque les produits agricoles européens sont vendus sur les marchés de pays tiers à des prix inférieurs aux coûts de production européens, notamment grâce à des subventions versées par les contribuables).

Or si le niveau des restitutions à l'exportation va bel et bien baisser, du fait de la baisse des prix garantis par la PAC, les aides directes versées aux produits exportés continueront de générer du dumping.

En effet, c'est bien la tendance apparemment inexorable à la baisse des prix mondiaux des produits agricoles qui est responsable du marasme des agricultures du sud. Face à cette situation, les pays riches, comme l'Union Européenne et les Etats-Unis, offrent à leurs agriculteurs des aides compensatrices. Ils entretiennent ainsi la pression à la baisse sur les cours et permettent à leurs producteurs de vendre leurs produits à des prix inférieurs aux coûts de production. La différence entre prix et coûts est en effet compensée par les aides directes, réglées par le contribuable à défaut de l'être par le consommateur.

Ces pratiques constituent une concurrence déloyale pour les PED qui n'ont évidemment pas les moyens publics de subventionner leurs producteurs. Contraints à l'ouverture de leurs marchés nationaux, ils subissent de plein fouet l'entrée de ces produits à très bas prix qui rendent impossible tout développement agricole équilibré.

Enfin, la réforme promeut l'abandon des mécanismes de régulation du marché et donc de toute maîtrise de la production. Les quotas laitiers, par exemple, vont augmenter, alors qu'ils dépassent déjà largement le niveau de la consommation communautaire ! *Le découplage renforcera la tendance à la volatilité des prix agricoles* dont les fluctuations seront désormais incontrôlées : des périodes de pénurie alterneront avec des périodes de surproduction, la responsabilité de la régulation étant laissée au seul marché mondial.

Environnement et sécurité des aliments : des conditionnalités dont la mise en œuvre exigera concertation et mobilisation de la société civile

A l'occasion de graves crises sanitaires les citoyens et consommateurs européens ont pris conscience des conséquences des dérives productivistes de l'agriculture européenne, tant pour l'environnement que pour la sécurité des aliments. La réforme propose ainsi d'instaurer des conditions aux versements des aides, en faveur d'un meilleur respect de l'environnement, de la qualité des produits et du bien-être animal. Malheureusement, les dispositions prises risquent d'être peu efficaces :

- Parmi les secteurs les plus productivistes, et parfois aussi les plus polluants, beaucoup ne sont pas couverts par la PAC (porc, volaille, fruits et légumes...). La réforme adoptée n'apporte aucune solution pour ces secteurs qui restent hors contrôle et qui sont menacés de disparition par la concurrence internationale (importations, délocalisations, etc...) alors qu'ils auraient besoin de s'engager dans une démarche de qualité.
- Dans un contexte de baisse des prix et de concurrence mondiale accrue, il est peu probable que l'UE puisse imposer à ses agriculteurs une forte conditionnalité au versement du paiement unique. La mise en application de véritables bonnes pratiques agricoles nécessitera formation, investissements et contrôles par tierce partie. Autant de dispositions qui inquiètent par l'impact qu'elles risquent d'avoir sur le revenu des producteurs.

Le principe d'éco et de socio-conditionnalité, du fait de la difficulté de sa mise en œuvre, risque fort de ne pas être à la hauteur des enjeux et les contribuables européens en seront pour leurs frais !

Un consommateur de plus en plus cautions et de moins en moins acteur

Le consommateur fait de plus en plus le lien entre agriculture, alimentation, santé et territoires. Il en attend des productions de produits alimentaires sains, variés et de qualité. Il est à la fois contribuable, citoyen et son acte d'achat est de plus en plus porteur de sens. Il attend du professionnel avec lequel il passe un contrat transparence, loyauté, responsabilité et respect des normes. Le commerce éthique l'intéresse. Il n'est plus dans le seul dilemme rapport qualité-prix bien que celui-ci reste important. Une augmentation des prix des produits alimentaires, à condition de la justifier, est soutenable. *Or cette réforme pousse à la baisse des prix à la production, évolution qui n'a quasiment pas de répercussion sur son prix d'achat et qui ne peut en tous cas entraîner d'amélioration de la qualité.* Cette réforme ne prévoit pas d'associer l'ensemble des acteurs concernés par la politique agricole au suivi de sa mise en œuvre aux niveaux nationaux et européen.

Les organisations de la société civile demandent à être consultées sur les choix du découplage partiel et sur la date de leur application. Elles souhaitent être associées à l'observation et à l'évaluation de cette politique publique qui touche la qualité de leur vie au quotidien. C'est un enjeu de bonne gouvernance.

Une réforme cautions de la logique libérale, qui profite aux industries agroalimentaires et aux négociateurs européens à l'OMC

Quelle est alors la justification de cette réforme ? Les grands gagnants ne sont en effet, comme nous l'avons vu, ni les paysans ni les consommateurs européens, encore moins, bien sûr, ceux des pays pauvres !

Les intérêts sont ailleurs, et ce n'est qu'un secret de polichinelle : *l'obtention d'une marge de manœuvre pour les négociations agricoles multilatérales à Cancun, en septembre prochain, représente la motivation réelle justifiant l'aboutissement de cette réforme avant l'été.*

La PAC faisait l'objet de nombreuses critiques, plus ou moins justifiées, mais dans tous les cas gênantes pour la position de l'Union européenne à l'OMC. Quitte à sacrifier l'agriculture au profit de l'industrie agroalimentaire ou des services, il fallait une réforme " en profondeur " pour débloquer les négociations agricoles.

Pourtant, de plus en plus de représentants des pays en développement ont conscience d'avoir été dupés lorsque, en 1994, ils ont accepté la définition de la " boîte verte ". Celle-ci permet le maintien de subventions aux agricultures, dans la mesure où elles n'ont aucun lien avec la production. L'utilisation de cette possibilité par l'UE ou les Etats-Unis est abusive, puisque ces deux pays incluent dans la boîte verte des aides directes qui, bien que découplées, n'en permettent pas moins de

Il est donc fort probable que la légitimité des nouvelles aides européennes soit rapidement remise en cause en même temps que la boîte elle-même ! *D'où la crainte d'un futur abandon pur et simple de toute politique agricole commune*

Pour des échanges agricoles équitables et une agriculture européenne durable et solidaire

La réforme adoptée le 26 juin n'était pourtant pas la seule alternative au statu quo,. Les signataires de la Campagne pour une réorientation immédiate de la PAC, avec des dizaines d'organisations autrichiennes, belges, espagnoles, hollandaises... proposent un autre projet, fondé sur l'ensemble des mesures suivantes, de manière indissociable :

- mise en place de prix rémunérateurs et basés sur le coût de production;
- arrêt des soutiens directs et indirects à l'exportation ;
- protection du marché européen vis-à-vis des importations, et négociation d'accords particuliers avec des pays en développement, dans une démarche de solidarité internationale et sur la base de prix rémunérateurs pour toutes les parties ;
- maîtrise des quantités produites pour une adéquation avec la demande intérieure ;
- répartition équitable des productions dans le but de préserver l'activité agricole et rurale dans toutes les régions ;
- mise en place de politiques pour préserver l'environnement et produire des aliments sains et accessibles pour tous.

Une telle réforme permettrait de changer la donne à l'OMC, et d'orienter véritablement le cycle de Doha vers le développement, conformément à l'objectif affiché par les ministres lors de la conférence de l'OMC en décembre 2001.

Les signataires de la Campagne pour une réorientation immédiate de la PAC considèrent que l'UE doit s'engager dans une renégociation de l'accord agricole de l'OMC, afin d'aller vers un processus visant à relever et stabiliser les prix agricoles mondiaux:

- réforme dans le sens d'une régulation des marchés internationaux, incluant l'interdiction du dumping et le respect du principe de souveraineté alimentaire..
- mise en oeuvre de négociations sur de nouvelles modalités de l'échange international des produits et des mécanismes de stabilisation des prix agricoles
- renforcement des espaces régionaux de souveraineté agricole et promotion des échanges au sein de ces espaces.

Ils seront attentifs aux résultats de la Conférence ministérielle prévue en septembre à Cancun, au Mexique, et veilleront à ce que les paysans et les consommateurs ne soient pas à nouveau les dindons d'une farce magistralement orchestrée par les négociateurs désignés par l'Union européenne et les Etats-Unis.

En dépit de ses efforts de communication sur le thème de la solidarité Nord Sud, l'Union Européenne n'a en rien pris les dispositions allant dans ce sens, mettant ainsi en contradiction son discours avec ses actes. Sa bonne foi concernant la volonté d'œuvrer à la construction d'une mondialisation plus équilibrée ne peut donc qu'être à nouveau remise en question.

Or la construction d'une coopération avec les pays en développement dans le domaine agricole suppose une confiance réciproque qui s'affaiblit un peu plus à chaque nouveau témoignage de tels compromis.

Ce texte a été rédigé par un comité de pilotage composé de membres des quatre familles d'acteurs (paysans, consommateurs, environnementalistes et organisations de solidarité internationale). Il est en cours de validation par l'ensemble des organisations de la plate-forme.

Secrétariat de la Campagne
Comité Français pour la Solidarité Internationale
32 rue Le Pelletier, 75 009 Paris